

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/CN.9/36/Add.1
24 mars 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR LE
DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL
Troisième session
New York, 6 avril 1970

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Additif

Note du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE	2
ANNEXE - Calendrier des réunions proposé	

ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1. Ouverture de la session

A sa deuxième session, la Commission a décidé^{1/} que sa troisième session, qui doit avoir lieu à New York, se tiendrait du 6 au 30 avril 1970, et, en cas de prolongation, ne devrait pas se poursuivre au-delà du 2 mai 1970. La troisième session de la Commission sera donc convoquée le 6 avril 1970, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, la date de clôture prévue étant le 30 avril 1970, à moins que la Commission ne décide de prolonger la session jusqu'au 2 mai 1970.

Point 2. Election du bureau

Conformément à la décision qu'elle a prise à sa première session, la Commission élira pour sa troisième session un président, trois vice-présidents et un rapporteur^{2/}.

Point 3. Adoption de l'ordre du jour

Un ordre du jour provisoire, établi par le Secrétariat, a été publié sous la cote A/CN.9/36.

Lorsqu'elle organisera les travaux de sa troisième session, la Commission voudra peut-être envisager l'adoption d'une méthode de travail analogue à celle qu'elle a suivie à sa deuxième session. A cette session, la Commission avait

^{1/} Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa deuxième session, en 1969, Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 18 (A/7618), par. 188. /Dénommé ci-après rapport de la CNUDCI sur sa deuxième session (1969)./

^{2/} Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa première session, Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément No 16 (A/7216), par. 14. Pour ce qui est de la procédure applicable aux élections, on peut se référer à la décision prise par la Commission à sa première session au sujet de l'application des articles du règlement intérieur de l'Assemblée générale relatifs à la procédure des commissions de l'Assemblée : voir ibid., par. 16.

constitué deux comités pléniers chargés d'examiner certains points de l'ordre du jour nécessitant une documentation complexe et de présenter à la session plénière de la Commission des recommandations sur ces points. Les deux comités se sont réunis simultanément lorsqu'aucune séance plénière n'était prévue.

Etant donné que la Commission a commencé en 1969 à procéder à un examen technique détaillé de toutes les questions prioritaires à l'ordre du jour, elle jugera peut-être inutile de tenir un débat général préliminaire sur les questions devant être examinées en comité. Dans ce cas, les comités pléniers pourraient commencer leurs travaux dès le début de la session. Le Secrétariat serait en mesure d'assurer tous les services que nécessiteraient des séances simultanées des comités, à partir de l'après-midi du 7 avril 1970.

Si la Commission décidait de constituer des comités pléniers, elle pourrait renvoyer à ces derniers les points de l'ordre du jour de caractère technique. Compte tenu du temps que nécessitera probablement l'examen de chaque question, les points de l'ordre du jour pourraient être répartis comme suit :

Séances plénières

1. Ouverture de la session.
2. Election du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
9. Coordination des travaux des organisations qui s'occupent de droit commercial international et collaboration avec ces organisations.
10. Formation et assistance en matière de droit commercial international.
12. Programme de travail jusqu'en 1973 inclus.
13. Date de la quatrième session.
14. Adoption du rapport de la Commission.

Comité plénier I

4. Vente internationale des objets mobiliers corporels.
6. Arbitrage commercial international.

Comité plénier II

5. Paiements internationaux.
7. Réglementation internationale des transports maritimes.
8. Registre des organisations; registre des textes; bibliographie.
11. Publication d'un annuaire.

/...

L'annexe au présent document propose un calendrier des séances plénières et des réunions des comités fondé sur la répartition des points de l'ordre du jour présentée ci-dessus.

Point 4. Vente internationale des objets mobiliers corporels

a) Règles uniformes régissant la vente internationale des objets mobiliers corporels 3/

La Commission sera saisie des documents suivants : i) une analyse des études et des observations communiquées par les gouvernements au sujet des Conventions de La Haye de 1964 (A/CN.9/31); ii) une analyse des réponses et des observations communiquées par les gouvernements au sujet de la Convention de La Haye de 1955 (A/CN.9/33); iii) le rapport du Groupe de travail sur la vente internationale des objets mobiliers corporels, qui s'est réuni à New York du 5 au 16 janvier 1970 (A/CN.9/35); iv) une note du Secrétariat contenant des suggestions concernant les questions de méthode que pose l'examen du rapport du Groupe de travail (A/CN.9/R.2).

b) Délais et prescription dans le domaine de la vente internationale des objets mobiliers corporels 4/

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail sur les délais et la prescription dans le domaine de la vente internationale des objets mobiliers corporels, qui s'est réuni à Genève du 18 au 22 août 1969 (A/CN.9/30) et d'une note du Secrétariat contenant des suggestions concernant les questions de méthode que pose l'examen du rapport du Groupe de travail (A/CN.9/R.1).

c) Conditions générales de ventes et contrats types 5/

La Commission sera saisie d'un rapport du Secrétaire général (A/CN.9/34) contenant les observations reçues des gouvernements, au 10 mars 1970, sur les conditions générales de la CEE, qui ont été distribuées conformément à la décision prise par la Commission à sa deuxième session. Si tout autre gouvernement ou les commissions économiques régionales des Nations Unies faisaient parvenir des

3/ Rapport de la CNUDCI sur sa deuxième session (1969), par. 38, p. 11 et 12.

4/ Ibid., par. 46, p. 13 et 14.

5/ Ibid., par. 60, p. 18 et 19.

observations ou des avis, le Secrétariat s'efforcera d'en faire distribuer le texte aux membres de la Commission, lors de la troisième session.

Point 5. Paiements internationaux

a) Effets de commerce^{6/}

La Commission sera saisie d'une analyse des observations et des suggestions faites par les gouvernements et par les institutions bancaires et commerciales sur les méthodes à suivre au sujet des effets de commerce utilisés dans les transactions internationales (A/CN.9/38).

b) Crédits bancaires commerciaux^{7/}

La Commission sera saisie d'une note du Secrétaire général relative à l'application de la décision prise par la Commission à sa deuxième session (A/CN.9/44).

c) Garanties et sûretés^{8/}

En 1969, le Secrétaire général a présenté à la Commission, à sa deuxième session, une étude préliminaire sur la question (A/CN.9/20 et Add.1); la Hongrie a présenté, à la même session, une proposition concernant l'élaboration de règles et pratiques uniformes relatives aux garanties bancaires (A/CN.9/L.13). A sa deuxième session, la Commission a décidé de renvoyer à sa troisième session l'examen des documents pertinents^{9/}. La Commission sera également saisie d'une note du Secrétaire général transmettant les observations faites par certains membres de la Commission sur l'étude préliminaire susmentionnée (A/CN.9/45 et Add.1), et d'une note du Secrétaire général transmettant un rapport établi par la Chambre de commerce international sur les garanties bancaires (A/CN.9/37).

6/ Ibid., par. 87, p. 26.

7/ Ibid., par. 95, p. 28 et 29.

8/ Ibid., par. 99, p. 29.

9/ Ibid., par. 97, p. 29 et par. 99, alin. 1, p. 29.

Point 6. Arbitrage commercial international^{10/}

La Commission sera saisie d'une étude préliminaire du Rapporteur spécial nommé par la Commission à sa deuxième session (A/CN.9/42) et d'un rapport du Secrétaire général sur la ratification de la Convention des Nations Unies de 1958 pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, et l'adhésion à ladite Convention (A/CN.9/49 et Add.1).

Point 7. Réglementation internationale des transports maritimes^{11/}

La Commission sera saisie d'une note du Secrétaire général relative à la réunion de la Commission des transports maritimes de la CNUCED, aux débats de la Sixième Commission de l'Assemblée générale sur la question et à d'autres documents concernant la coordination des futurs travaux dans ce domaine (A/CN.9/41).

Point 8. a) Registre des organisations^{12/}

b) Registre des textes^{12/}

La Commission sera saisie d'un rapport intérimaire, établi par le Secrétaire général, sur la préparation des registres (A/CN.9/40).

c) Bibliographie^{13/}

En 1969, le Secrétaire général a soumis à la Commission, à sa deuxième session, un extrait de la bibliographie sur l'arbitrage, à titre d'échantillon (A/CN.9/24/Add.1 et Add.2). A cette session, la Commission n'a pas été en mesure d'examiner en détail l'extrait présenté^{14/}. Elle sera saisie d'une note du Secrétaire général sur la question (A/CN.9/43) et de nouveaux échantillons de bibliographie (A/CN.9/R.3).

Point 9. Coordination des travaux des organisations qui s'occupent de droit commercial international et collaboration avec ces organisations^{15/}

A sa deuxième session, la Commission a prié le Secrétaire général de rassembler des renseignements sur les activités des autres organisations se rapportant aux

^{10/} Ibid., par. 112 et 113, p. 32.

^{11/} Ibid., par. 133, p. 35 à 37.

^{12/} Ibid., par. 141, p. 39 et 40.

^{13/} Ibid., par. 142, p. 41.

^{14/} Ibid.

^{15/} Ibid., par. 155, p. 44 et 45.

sujets prioritaires inscrits à son programme de travail. Le Secrétaire général fera rapport sur les renseignements reçus jusqu'à présent dans son rapport intérimaire sur le registre des textes et le registre des organisations, mentionne ci-dessus à propos des subdivisions a) et b) du point 8 de l'ordre du jour (A/CN.9/40).

Point 10. Formation et assistance en matière de droit commercial international^{16/}

La Commission sera saisie d'un rapport établi par le Secrétaire général (A/CN.9/39) sur les mesures prises en application de la décision adoptée par la Commission à ce sujet, à sa deuxième session.

Point 11. Publication d'un annuaire^{17/}

La Commission sera saisie d'un rapport du Secrétaire général (A/CN.9/32 et Add.1), rappelant la décision prise par l'Assemblée générale, à sa vingt-quatrième session, au sujet de la publication d'un annuaire de la CNUDCI et donnant des renseignements sur les dates de parution et le contenu de cette publication.

Point 12. Programme de travail jusqu'en 1973 inclus

La Commission sera saisie i) d'une note du Secrétaire général se référant aux passages pertinents des documents de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale (A/CN.9/46) et ii) d'une proposition de l'UNIDROIT relative aux travaux futurs de la Commission (A/CN.9/L.19).

Point 13. Date de la quatrième session

Il est prévu que la quatrième session de la Commission se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève, conformément au paragraphe 6 du dispositif de la résolution 2205 (XXI), de l'Assemblée générale, à une date que la Commission fixera en tenant compte notamment des services disponibles et de la nécessité de coordonner les travaux de la CNUDCI avec ceux d'organes connexes.

Point 14. Adoption du rapport de la Commission

L'Assemblée générale a, au paragraphe 10 de la résolution 2205 (XXI), décidé que la Commission soumettrait un rapport annuel, contenant ses recommandations,

^{16/} Ibid., par. 160, p. 46 et 47.

^{17/} Ibid., par. 166, p. 49.

à l'Assemblée générale, et que ce rapport serait soumis simultanément, pour observations, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Conformément à une décision de la Sixième Commission^{18/}, le rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international est présenté à l'Assemblée générale par le Président de cette commission ou par un autre membre du bureau désigné par lui.

^{18/} A/7408, par. 3.

ANNEXE

Calendrier des réunions proposé

<u>Date</u>	<u>Séance</u>	<u>Plénière</u>	<u>Comité I</u>	<u>Comité II</u>
6 avril	après-midi)	1. Ouverture de la session		
)	2. Election du bureau		
7 avril	matin)	3. Adoption du calendrier		
)		Election du bureau	Election du bureau
)		4. Vente internationale	5. Paiements
)		des objets mobiliers	internationaux
)		corporels	b) Crédits
	après-midi)		a) Règles uniformes	bancaires
)		régissant la vente	commerciaux
)		internationale des	
)		objets mobiliers	
)		corporels	
8 avril	matin)		4. Vente internationale	5. Paiements
)		des objets mobiliers	internationaux
)		corporels	c) Garanties et
)		a) Règles uniformes	sûretés
)		régissant la vente	
)		internationale des	
)		objets mobiliers	
	après-midi)		corporels	idem
9 avril	matin)		4. Vente internationale	5. Paiements
)		des objets mobiliers	internationaux
)		corporels	c) Garanties et
)		a) Règles uniformes	sûretés
)		régissant la vente	
)		internationale des	
)		objets mobiliers	
)		corporels	
	après-midi)			idem

A/CM.9/36/Annex
 Français
 Annexe
 Page 1

<u>Date</u>	<u>Séance</u>	<u>Plénière</u>	<u>Comité I</u>	<u>Comité II</u>
10 avril	matin))))))))))) après-midi)		4. Vente internationale des objets mobiliers corporels a) Règles uniformes régissant la vente internationale des objets mobiliers corporels	5. Paiements internationaux a) Instruments négociables idem
13 avril	matin)))))))))) après-midi)		4. Vente internationale des objets mobiliers corporels a) Règles uniformes régissant la vente internationale des objets mobiliers corporels	5. Paiements internationaux a) Instruments négociables
14 avril	matin)))))))))) après-midi)		4. Vente internationale des objets mobiliers corporels a) Règles uniformes régissant la vente internationale des objets mobiliers corporels	5. Paiements internationaux a) Instruments négociables idem
15 avril	matin))) après-midi)	10. Formation et assistance en matière de droit commercial international		
16 avril	matin))))) après-midi)		4. Vente internationale des objets mobiliers corporels a) Conditions générales de vente et contrats types	7. Réglementation internationale des transports maritimes idem

<u>Date</u>	<u>Séance</u>	<u>Plénière</u>	<u>Comité I</u>	<u>Comité II</u>
17 avril	matin))) après-midi)		6. Arbitrage commercial international	7. Réglementation internationale des transports maritimes
20 avril	matin)))))) après-midi)		4. Vente internationale des objets mobiliers corporels b) Délais et prescription dans le domaine de la vente internationale des objets mobiliers corporels	8. a) Registre des organisations b) Registre des textes c) Bibliographie idem
21 avril	matin)))))) après-midi)		4. Vente internationale des objets mobiliers corporels b) Délais et prescription dans le domaine de la vente internationale des objets mobiliers corporels	11. Publication d'un annuaire idem
22 avril	matin)) après-midi)	7. Réglementation internationale des transports maritimes		
23 avril	matin)))) après-midi)	5. Paiements internationaux a) Effets de commerce b) Crédits bancaires commerciaux c) Garanties et sûretés		

<u>Date</u>	<u>Séance</u>	<u>Plénière</u>	<u>Comité I</u>	<u>Comité II</u>
24 avril	matin	4. Vente internationale des objets mobiliers corporels a) Règles uniformes régissant la vente internationale des objets mobiliers corporels		
	après-midi	b) Délais et prescription dans le domaine de la vente internationale des objets mobiliers corporels		
27 avril	matin	8. a) Registre des organisations b) Registre des textes c) Bibliographie 11. Publication d'un annuaire		
	après-midi	9. Coordination des travaux des organisations qui s'occupent de droit commercial international et collaboration avec ces organisations		
28 avril	matin	12. Programme de travail jusqu'en 1973 inclus		
	après-midi	12. Programme de travail jusqu'en 1973 inclus 13. Date de la quatrième session		
29 avril	matin	14. Adoption du rapport de la Commission		
	après-midi			
30 avril	matin	14. Adoption du rapport de la Commission		
	après-midi			